



## COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 12/10/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY*

Présents : 7

**Présents :** Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Christian VIZCAÏNO

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Patrick TRILLO par Incarnation MARTY, Marie-Claude SARDA par Gisèle GAVIGNAUD

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:** Corine GIROD

**Secrétaire de séance:** Jean-Claude SIRE

### **Objet: GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR AEP MUTUALISÉ - DE\_020\_2023**

Monsieur le Maire expose la possibilité de réaliser un schéma directeur AEP par le biais d'un groupement de commandes constitué des communes de Saint-Ferriol et Granès et du Syndicat des eaux de Saint-Just et le Bézu. Les objectifs de cette étude seraient de :

- Etudier et comparer différentes pistes pour sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire ;
- Evaluer le rendement de réseau et l'améliorer ;
- Améliorer la connaissance des réseaux d'adduction et de distribution ;
- Etablir pour chaque collectivité un programme de renouvellement patrimonial des canalisations ;
- Faire le point sur l'état des ouvrages et proposer d'éventuels travaux de réhabilitation ;
- Faire des propositions pour améliorer les conditions d'exploitation.

Il s'agit là d'un enjeu partagé entre les communes de Saint-Ferriol et Granès et le Syndicat des eaux de Saint-Just et le Bézu. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer une convention tripartite. Cette convention concerne la constitution d'un groupement de commande qui porte sur la préparation, la consultation, l'attribution et le suivi de la mission d'étude. Elle définit les règles de fonctionnement dudit groupement. Par ailleurs, la présente convention a pour objet de confier au coordonnateur du groupement de commande la préparation et le dépôt des demandes d'aides financières relatives à la mission d'étude, et la gestion des aides comprenant la réception des fonds et le reversement à chaque collectivité.

La commune de Granès, qui est à l'initiative de cette démarche, serait coordonnatrice de ce groupement de commande.

M. le Maire donne lecture du projet de convention; il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,  
Considérant l'opportunité de réaliser une étude de schéma directeur AEP de la commune, par le biais d'un groupement de commandes entre les communes de Saint-Ferriol et Granès et le Syndicat des Eaux de Saint-Just et le Bézu,  
Considérant que la mutualisation de l'étude permettra d'optimiser les phases d'état des lieux et diagnostic et garanti une cohérence entre les programmes de travaux à l'échelle des trois collectivités**

**Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré**

APPROUVE la convention de constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Saint-Ferriol et Granès et le Syndicat des eaux de Saint-Just et le Bézu en vue de réaliser le schéma directeur AEP de la commune.

APPROUVE que la commune de Granès soit coordonnatrice de ce groupement

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_